



DOCUMENT GRAHIQUE DE DETAIL

zones 2AU Sud

Echelle 1/5000

4.3.8

Dispositions

relevant du règlement	relevant des orientations d'aménagement (pour mémoire)
<p> Voie à créer - Continuité obligatoire</p> <p> Point de raccordement de voie - Localisation obligatoire</p> <p> Liaison piétonne - Continuité obligatoire</p> <p> Interdiction d'accès individuels</p> <p> Espaces verts collectif - Localisation obligatoire</p> <p> Emplacement réservé</p>	<p> Voie à créer - Tracé indicatif</p> <p> Point de raccordement de voie - Localisation indicative</p> <p> Liaison piétonne - Tracé indicatif</p> <p> Point de raccordement de chemin piéton - Localisation indicative</p> <p> Liaison inter-quartiers</p> <p> Espaces verts collectif - Formes et dimensions indicatives</p>